



Au départ du petit village de Montlaur, en plein terroir des Corbières, cette boucle sans difficulté sent bon les pins et la garrigue. Le retour se fait au milieu des vignes, dans une ambiance très méditerranéenne. Un peu de goudron en fin de parcours mais qui ne devrait gâcher en rien le plaisir de la balade.

Durée	4h 55	Difficulté	Moyenne
Distance	13,17 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	395 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	389 m	Commune	Montlaur (11220)
Point haut	468 m	Région	Massif des Corbières
Point bas	193 m		

Description

À l'attention des modérateurs : modification du tracé et reprise du descriptif en conséquence suite à échange avec des randonneurs signalant que la traversée de Roquenégade était maintenant interdite. La modification couvre le circuit du (3) au (7).

Se garer sous les platanes juste en face de la mairie : cinq à six places sont disponibles. Dans le cas contraire, possibilité de se garer une vingtaine de mètres plus loin, dans la rue à droite qui dessert le lotissement.

(D/A) Se diriger vers l'église, la longer en virant à gauche puis prendre la Grand Rue sur la droite. Tourner ensuite à gauche dans la Rue de l'Ancienne Mairie et passer devant la Poste pour rejoindre le GR® (tracé sur la carte IGN erroné).

Balisage GR® Blanc et Rouge

Prendre à droite sur le GR® et continuer 200m environ.

(1) Au niveau de la carcasse rouillée d'une voiture qui défigure quelque peu le lieu, virer à gauche en suivant le balisage (panneau Moulin de Couscouillette). Laisser à droite l'accès à une propriété privée et bifurquer à gauche sur un large chemin où gît en bordure, quelques mètres plus loin, une autre carcasse de voiture (!).

Rester sur le large chemin principal et monter en pente douce pour rejoindre le plateau. *De belles vue se dégagent sur la droite où le paysage fait la part belle aux vignes.* Ignorer plusieurs départs de chaque côté et parvenir à un embranchement **qui requiert de l'attention**.

(2) La tentation est grande de continuer tout droit sur le chemin que l'on a suivi jusque là, mais la croix Blanche et Rouge sur un petit arbre nous en dissuade fort heureusement. Bifurquer à droite pour franchir un petit

monticule de terre et retrouver le balisage GR® au sol, peu visible au départ, une dizaine de mètres plus loin.

Le chemin fait place à sentier plus étroit qui descend dans un petit bois de pins (quelques tronçons assez raides et incommodes) pour aboutir au fond d'un large vallon où les champs cultivés et les vignes font part égale.

(3) Négliger le sentier qui se dirige droit vers Roquenégade et prendre sur la gauche en longeant la partie boisée. Après une courte montée, rejoindre un chemin plus large.

(4) Tourner à droite, poursuivre jusqu'à un bifurcation en Y inversé.

(5) Virer à gauche en épingle sur un chemin aussi large que le précédent qui sinue au creux d'un vallon avant de rejoindre un croisement bien marqué.

Pas de balisage

(6) Prendre à droite sur un sentier qui entame une montée très raide, droit dans la pente, pour retrouver en haut le GR®36.

Balisage GR® Blanc et Rouge

(7) Bifurquer à droite pour suivre le sentier balisé.

(8) Au croisement de sentiers, tourner à droite et rejoindre une piste à la

Points de passage

- D/A Mairie de Montlaur**
N 43.128551° / E 2.557979° - alt. 198 m - km 0
- 1 Embranchement, à gauche**
N 43.131355° / E 2.556958° - alt. 215 m - km 0.46
- 2 Bifurcation délicate, à droite**
N 43.143803° / E 2.547753° - alt. 276 m - km 2.58
- 3 Embranchement, à gauche**
N 43.146845° / E 2.544668° - alt. 219 m - km 3.1
- 4 Croiseemnt chemin, à droite**
N 43.146845° / E 2.536192° - alt. 275 m - km 3.88
- 5 Fourche, à gauche**
N 43.151884° / E 2.540794° - alt. 248 m - km 4.67
- 6 Carrefour de chemins, à droite**
N 43.156404° / E 2.53495° - alt. 327 m - km 5.57
- 7 Jonction GR®36**
N 43.161929° / E 2.536902° - alt. 461 m - km 6.3
- 8 Jonction GR36, à droite**
N 43.162497° / E 2.548648° - alt. 355 m - km 7.34
- 9 Jonction piste**
N 43.158841° / E 2.553695° - alt. 329 m - km 8
- 10 Bifurcation - cairn , à droite**
N 43.156829° / E 2.562085° - alt. 326 m - km 8.85
- 11 Bifurcation, chemin caillouteux à gauche**
N 43.150127° / E 2.5633° - alt. 239 m - km 10.02
- 12 D57, à gauche**
N 43.138939° / E 2.56242° - alt. 203 m - km 11.49
- 13 Croisement, Coopérative Vinicole, à droite**
N 43.133075° / E 2.562334° - alt. 196 m - km 12.21
- D/A Mairie de Montlaur**
N 43.128535° / E 2.557968° - alt. 198 m - km 13.17

Combe de Lèdre.

(9) Garder la même direction et poursuivre tout droit jusqu'à un embranchement matérialisé par un petit cairn surmonté d'un bâton.

Pas de balisage

(10) Bifurquer sur la droite dans un sentier qui descend assez raide pour rejoindre plus bas la D57. Virer à droite pour longer la route sur 450 m environ en respectant les règles de prudence d'usage.

(11) Quitter cette dernière pour virer à gauche en épingle sur un large chemin caillouteux. Rejoindre une petite route goudronnée et continuer tout droit. Plus loin, la route perd son revêtement pour le retrouver avant de déboucher sur la D57 quittée précédemment.

(12) Suivre la route à gauche avec prudence (bas-côtés herbeux très étroits et pas toujours fauchés). Une centaine de mètres plus loin, traverser pour emprunter sur la droite un large chemin qui permet d'éviter une bonne portion de goudron. De retour sur la route, poursuivre à droite jusqu'au croisement qui se situe au niveau de la Coopérative Vinicole (apparemment fermée de façon définitive).

(13) Prendre à droite.

(1) Continuer tout droit et refaire le chemin de l'aller en sens inverse pour regagner la Mairie et le véhicule (D/A).

Informations pratiques

Bonnes chaussures de randonnée qui tiennent bien la cheville, recommandées à cause de plusieurs portions caillouteuses.

Pas de point d'eau sur le parcours. Prévoir en conséquence. De longues portions du trajet se font en terrain dégagé et sont donc exposées au soleil et à la chaleur éventuelle.

Pour le ravitaillement, magasin Vival à Montlaur, non loin de l'église, Rue des Monts Lauriers.

À voir

[La Cité de Carcassonne.](#)

[Le village médiéval et l'abbaye de Lagrasse.](#)

[Les Corbières](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-montlaur/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

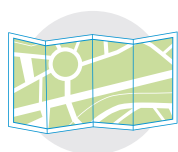
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



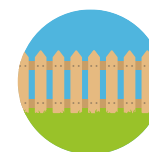
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



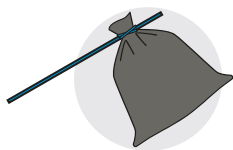
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.